

Ville de Malakoff



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 octobre 2025

Objet : Modification de la zone géographique concernée par le transfert de la compétence "création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid" à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris

Nombre de membres composant le conseil :	N° DEL2025_110
39	
En exercice:	39
Présents:	30
Représentés (ayant donné mandat):	6
Absent excusé (sans mandat):	3
	Arrivée en Préfecture le : Publiée le : Exécutoire le :

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -
Mme Dominique Trichet-Alaire - Mme Virginie Aprikian -
M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -
Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
M. Hugo Poupard - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à M. François Thomas
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot

Etaient excusés :

Mme Nadia Hammache - Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251023-DEL2025_110-DE

Secrétaire de séance : M. Cardot en conformité avec l'[article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales](#), a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 15 octobre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_110

Objet : Modification de la zone géographique concernée par le transfert de la compétence "création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid" à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts de Seine ;

Vu la délibération n°CT2022/035 du Conseil de territoire du 30 mars 2022 adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du Territoire, à reconquérir la qualité de l'air et à donner les moyens aux habitants de s'adapter au changement climatique ;

Vu la délibération n°CT2023/060 du Conseil de territoire du 6 juillet 2023 approuvant et proposant aux communes le transfert à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » dans la zone géographique décrite en annexe de la délibération susvisée ;

Vu la délibération n°CT2025/053 du Conseil de Territoire du 24 juin 2025 approuvant la modification de la zone géographique concernée par le transfert de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et restituant la dite compétence à la Ville du Plessis-Robinson ;

Vu la notification de la délibération n°CT2025/053 du Conseil de Territoire du 24 juin 2025, le 17 juillet 2025 par lettre recommandé avec accusé de réception ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que les dispositions communes aux EPCI et celles des syndicats de communes sont applicables aux établissements publics territoriaux ;

Considérant que l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris exerce la compétence environnement, mise en œuvre principalement dans le PCAET ;

Considérant l'action n°25 du PCAET qui vise à étendre les réseaux de chaleur existants et créer de nouveaux réseaux pour multiplier par 4 la chaleur actuellement distribuée ;

Article 1 : DÉCIDE d'approver la modification de la zone géographique concernée par le transfert à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, au titre des compétences facultatives, de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » et restituant la dite compétence à la Ville du Plessis-Robinson.

Article 2 : APPROUVE la restitution de la compétence à la Ville du Plessis-Robinson à la date du 1^{er} novembre 2025.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 36 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr